

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026

Début de la séance à 11h00

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme TIZNITI, M. MENIRI, Mme EL HAJOUÏ, M. BOUTRY, Mme BOULET, M. DADDA, M. PROD'HOMME, Mme BION, M. RUBANY, M. JEGOUZO, M. NITOU SAMBA, Mme SARRAZIN, Mme JUMEL, M. MAILLARD, M. ENGUEHARD, M. BIRACH, Mme GAMRAOUI, Mme HAI, Mme DYOP, M. PEULVAST, M. SAHED, Mme LEPINARD, Mme NAZEF, Mme JAABIRI, M. FLORIN, Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. FAVREAU

Excusés et ont donné procuration : Mme BAYKAN à M. BOURÉ, Mme DIALLO à Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. DE SA TORRES à M. FAVREAU

Secrétaire de séance : Mme JAABIRI

M. Djamel Nedjar, maire sortant, ouvre la séance d'installation du conseil municipal et explique le déroulement particulier de cette séance, notamment l'élection du maire.

Il procède à l'appel des élus et enregistre les pouvoirs.

Il déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Mme Mackowiak invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Délibérations

Sous la Présidence de Madame Ghyslaine MACKOWIAK, doyenne de l'assemblée

01/2026 : Election du Maire

L'appel nominal venant d'être fait, Madame MACKOWIAK constate que le quorum est atteint.

Elle déclare qu'il va être procédé à l'élection du Maire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales rappelées dans le projet de délibération qui a été transmis.

Le bureau de vote est constitué par la désignation de deux assesseurs : Madame Sofia NAZEF et Madame Estelle LEPINARD.

Elle procède au recueil des candidatures.

Candidat présenté :

- Monsieur Djamel NEDJAR, soutenu par la liste « Ensemble Limay Ensemble 2026 »
- Aucune autre candidature

Les assesseurs recueillent l'ensemble des bulletins dans l'urne à l'appel du nom de chaque conseiller municipal dans l'ordre du tableau.

Il est procédé au dépouillement.

Résultats du scrutin :

- Bulletins valides pour Monsieur Djamel NEDJAR : **27**
- Bulletins blancs : **5**
- Bulletins nuls : **1** (deux bulletins collés)

Mme MACKOWIAK proclame Monsieur Djamel NEDJAR élu maire de Limay par 27 voix pour.

Elle transfère la présidence à Monsieur le Maire.

02/2026 : Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire présente la délibération fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire.

Vote : DECIDE par 28 voix pour, 5 abstentions (M. FLORIN, Mme GOMEZ Y MORILLAS, M. FAVREAU Jean-Marie, Mme DIALLO, M. DE SA TORRES)

03/2026 : Election des adjoints

Monsieur Le Maire indique qu'il être procédé à l'élection des huit adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue.

Une seule liste est déposée :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| ○ Mme Ghyslaine MACKOWIAK | 1 ^{ère} adjointe |
| ○ M. Denis BOURE | 2 ^{ème} adjoint |
| ○ M. Ghislane TIZNITI | 3 ^{ème} adjointe |
| ○ M. Samir MENIRI | 4 ^{ème} adjoint |
| ○ M. Rachida ELHAJOUJ | 5 ^{ème} adjointe |
| ○ M. Mickael BOUTRY | 6 ^{ème} adjoint |
| ○ M. Isabelle BOULET | 7 ^{ème} adjointe |
| ○ M. Mohamed DADDA | 8 ^{ème} adjoint |

Résultats du scrutin :

- Bulletins valides pour la liste de Mme Ghyslaine MACKOWIAK : **28**
- Bulletins blancs : **5**
- Bulletins nuls : **0**

Monsieur le Maire proclame les adjoints au Maire figurant sur la liste de Mme Ghyslaine MACKOWIAK. Il indique qu'ils sont immédiatement installés dans leur fonction.

04/2026 : Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local et précise que chaque conseiller municipal en a reçu un exemplaire.

Vote : unanimité

05/2026 : Délégations du Conseil municipal au Maire

M. le Maire indique que les délégations sont accordées au maire pour toute la durée de son mandat.

Vote : unanimité

Fin de la séance à 12h00.

M. le Maire précise que le prochain Conseil municipal se tiendra le **mardi 7 avril 2026 à 20 heures**, en remplacement du lundi 6 avril, jour férié.

Le lundi 27 avril 2026 se tiendra le Conseil municipal relatif à l'adoption du budget 2026.

Hôtel de Ville

5, avenue du Président Wilson – 78520 Limay
Tél. : 01 34 97 27 27 - Fax : 01 34 97 27 34

*Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service.*